PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2022-537 modifiant le Règlement nº 90-259 portant sur les permis et certificats*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 6 juin 2022, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2022-537 modifiant le Règlement nº 90-259 portant sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet de prévoir des frais reliés à des demandes de modification à un règlement de zonage, de lotissement et de construction.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 8 juin 2022.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier

Certificat de publication relatif au Règlement *2022-537 modifiant le Règlement nº 90-259 portant sur les permis et certificats*

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, à compter du 8 juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 juin 2022.

MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL